

**Message de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères à l'occasion
du soixante-quinzième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies**

Nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la Charte des Nations Unies à un moment particulier où le multilatéralisme et la coopération internationale sont mis à rude épreuve. Ils restent bien évidemment à nos yeux des instruments irremplaçables, qu'il nous faut de renforcer.

Cette commémoration intervient dans le contexte de pandémie du COVID-19 et interpelle la communauté internationale quant à la juste réponse qu'il faut donner à cette crise sanitaire sans précédent.

Elle nous invite à exprimer, dans les faits et dans l'action, notre attachement aux buts et principes originels contenus dans l'Acte fondateur des Nations Unies, en vue de dépasser cette difficile épreuve, en s'appuyant sur les valeurs de solidarité, de générosité et de coopération.

Le multilatéralisme doit continuer de servir de repère pour les peuples, les Nations et les communautés et rappeler à la conscience de chacun, la nécessité de nous unir, en vue de construire un monde meilleur pour les générations futures.

L'Algérie, qui reste très fortement attachée au système des Nations-Unies, accorde une importance centrale à l'esprit de coopération qui doit présider au sein des Nations Unies. Elle a pleinement souscrit aux principes de l'Organisation concernant le parachèvement de la décolonisation, le respect de la souveraineté des Etats, la non ingérence dans les affaires intérieures, le maintien de la paix et de la sécurité internationale, le désarmement global et général et le développement durable.

L'Algérie qui contribue activement à la prévention et au règlement des différends par les moyens pacifiques, oeuvre également pour la promotion de la médiation en encourageant ou en associant d'autres organisations intergouvernementales, la société civile, ainsi que les milieux universitaires, religieux et associatifs à l'œuvre commune des bons offices.

Nous militons, aussi, pour l'adaptation des structures de l'ONU afin de les rendre plus efficaces, plus pertinentes et plus respectées. Nous estimons que la réforme de l'ONU doit également être au cœur du renforcement du multilatéralisme, y compris la réforme du Conseil de sécurité pour qu'il soit plus inclusif, plus transparent, plus démocratique et plus efficace par le respect de ses décisions.

Sabri BOUKADOUM